

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 3

Module : INC



Version 3



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le sapeur-pompier se doit d'endosser un ARI dès lors qu'il ne peut savoir avec certitude que l'air est respirable (personne tombée dans un puits, travailleur en espace confiné, incendie, etc.).

Les règles d'hygiène et de sécurité lors de l'engagement sous A.R.I. abordées dans ce chapitre ne sont pas exhaustives.

L'accent est mis sur les principes à respecter.

Chaque sapeur-pompier tenu de porter un Appareil Respiratoire Isolant doit comprendre et respecter la procédure opérationnelle.

Sa sécurité et celle des autres intervenants en dépendent.

DENOMINATION DES FACES D'UN BATIMENT :

Afin d'avoir un langage commun, les différentes faces d'un bâtiment sont dénommées :

- ↻ Alpha,
- ↻ Bravo,
- ↻ Charlie,
- ↻ Delta.



I. REGLES DE SECURITE AVANT L'ENGAGEMENT :

Règles à suivre par chaque porteur :

Avant d'endosser l'ARI, le SP doit vérifier :

- ↻ L'état général de l'ARI et de son masque,
- ↻ La présence du système sonore de détresse.

Cela se fait généralement lors des inventaires.

A. LE R.A.P.A.C.E



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

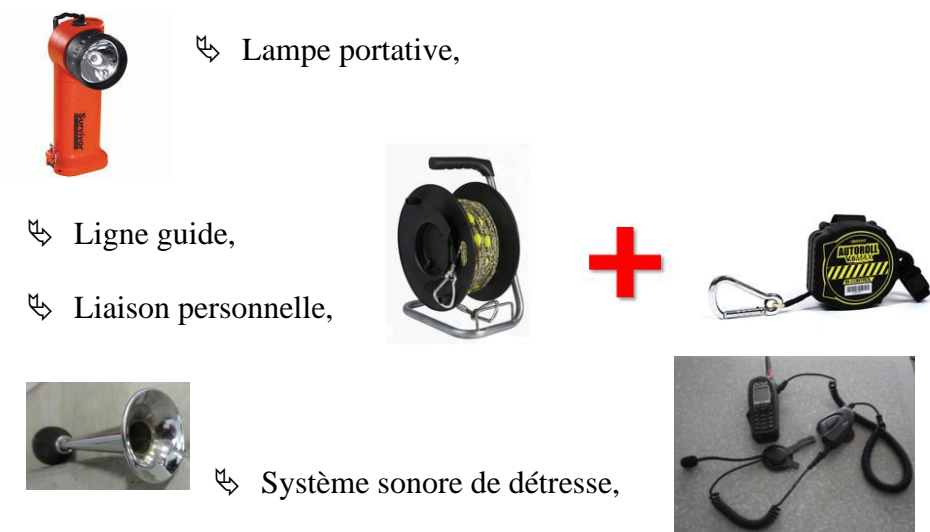
- R : Ouverture complète du robinet,
- A : Ajustement du harnais,
- P : Pression au manomètre supérieur à 270 b,
- A : Armement du sifflet et système sonore de détresse,
- C : Code de communication (allumage et test des équipements de tête, gestuelle de communication et rappel de la procédure « NELAR »),
- E : Etanchéité du masque.

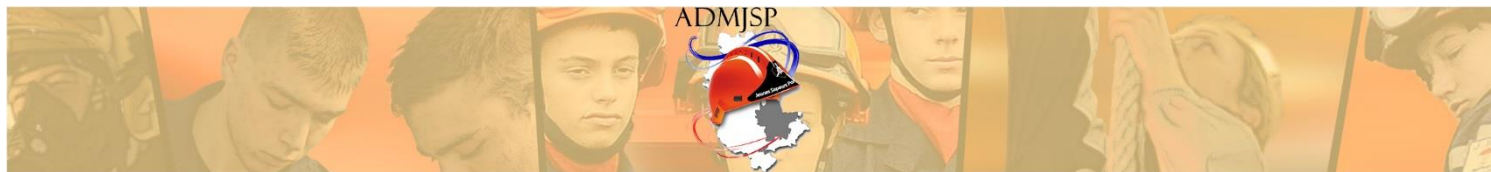
B. CONTROLE CROISE AVANT CHAQUE ENGAGEMENT :



Pour plus de détail, relire le cours "s'équiper en binôme" vu en JSP 2.

Vérifier le matériel d'exploration :





↳ Dispositif de dérivation (éventuellement),

↳ Cagoule de fuite,



C. LE CHEF D'AGRES DESIGNNE SON PERSONNEL :

Après la reconnaissance initiale, le chef d'agrès définit la technique opérationnelle et décide d'engager du personnel sous A.R.I. :

- ↳ Si l'engagement est inférieur à 20 m le chef d'agrès mettra en place **une reconnaissance** avec l'établissement d'une LDV le plus rapidement possible, celle-ci servant de ligne guide pour le binôme de reconnaissance (BREC).
- ↳ Si l'engagement est supérieur à 20 m ou si l'engagement paraît difficile, le chef d'agrès mettra en place **une exploration (BEX)**.

Parallèlement, il désignera un binôme de sécurité (BSE).

Avant toute exploration, le binôme devra :

- ↳ S'enregistrer auprès du contrôleur afin de noter le nom de chacun, l'heure d'entrée et la pression,
- ↳ Lui donner sa clef le cas échéant,
- ↳ Lui communiquer le code de communication,

Le contrôleur (désigné par le chef d'agrès ou le COS) calculera le temps théorique d'engagement donc l'heure de sortie théorique du binôme au moyen de la formule suivante :

$$T = \frac{P \times V}{Q}$$

T : délai d'intervention théorique sous A.R.I. (en minutes),

P : pression de la bouteille relevée sur le manomètre (en bars),

Le sifflet de fin de charge se déclenchant à 50 bars, cette partie de l'air ne doit pas être considérée comme disponible pour réaliser des reconnaissances mais comme marge de sécurité.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

V : volume en litres d'eau de la bouteille (9 litres),

Q : consommation d'air du porteur relevée lors des entraînements (en litres/minutes).

Si le porteur ne connaît pas sa consommation personnelle, le contrôleur prendra le chiffre de 90 litres/minutes.

En effet, les entraînements et simulations ont démontrées que sur un parcours enfumé et arpenté la consommation moyenne s'élève à 90 litres/minutes.

La valeur à retenir est donc $Q = 90$ litres/min.

La formule devient
$$T = \frac{(280-50) \times 9}{90}$$

soit environ **23 minutes** pour une bouteille de 9 litres.

Composition et équipement du binôme de reconnaissance ou d'exploration :



Composition et équipement du binôme de sécurité :



Equipier

Chef d'équipe



Liaison personnelle

Système sonore de détresse (avec clé de contrôle)

Equipement de tête

Lampe portative

Cagoule de fuite

Système sonore de détresse (avec clé de contrôle)

Liaison personnelle

II. REGLES DE SECURITE PENDANT L'ENGAGEMENT :

L'enregistrement :

Il s'agit de la dernière étape de contrôle pour s'assurer d'un engagement sécurisé. Avant chaque engagement ou réengagement, le binôme doit s'enregistrer.

L'enregistrement se fait en zone contrôlée, auprès du chef d'agrès ou du contrôleur, à défaut par le binôme lui-même (après avoir obligatoirement informé le chef d'agrès).

A. LE CONTROLEUR (qui peut-être un équipier) :

Il est désigné par le COS.



Il renseigne et tient à jour le tableau de contrôle :

- ↻ Nom et prénom des SP engagés,
- ↻ Heure d'engagement,
- ↻ Heure d'entrée et heure de sortie prévisionnelle,

Il inscrit les mêmes renseignements (sauf heure d'engagement) pour le binôme de sécurité.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Le contrôleur fait respecter la discipline (silence, contrôle croisé, codes de communication) aux abords du point d'accès et écoute avec attention les signaux sonores éventuels.

Il effectue un contrôle de l'équipement des binômes avant chaque engagement et vérifie que l'encliquetage se fait à l'air frais en dehors de la zone à risques.

Seule la notion de victime ou de sauvetage à réaliser peut justifier l'engagement immédiat d'un BREC, d'un BEX ou d'un binôme de sauvetage sous ARI sur ordre sans la mise en place préalable d'un binôme de sécurité, du tableau de contrôle et de l'établissement d'un moyen hydraulique.

Il contrôle :

- ↪ Au maximum 10 porteurs soit 4 binômes d'exploration ou de reconnaissance et un binôme de sécurité.
- ↪ De garder toujours à proximité le binôme de sécurité ;
- ↪ De rester en relation avec le COS ;
- ↪ De prendre les mesures d'urgence en cas de besoin ;
- ↪ De garder le contact radio avec les équipes engagées ;
- ↪ Il régule un point de pénétration (frontière entre la zone d'exclusion et la zone contrôlée) et y assure la sécurité des équipes engagées.
- ↪ Etablir / vérifier les codes de communication avec les binômes (donne un indicatif radio à chaque binôme) ; Rappeler le code général d'évacuation et le message d'alerte NELAR: Nom Engin Localisation Air Renfort

B. LE(S) BINÔME(S) :

L'équipier amarre la ligne guide à un point fixe situé à proximité du point d'accès. Au cours de la progression, c'est lui qui déroule la ligne guide sur laquelle il s'est amarré au moyen de sa liaison personnelle.

L'encliquetage du micro-régulateur se fait à l'air frais, en dehors de la zone à risques.



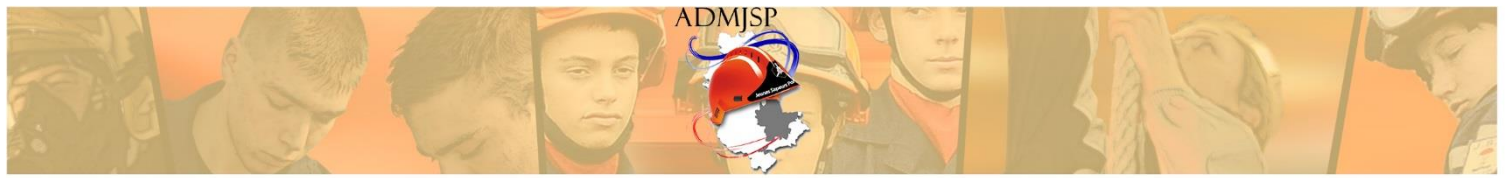
Ne jamais se séparer, le binôme est indissociable. Si l'un ressort, le deuxième ressort obligatoirement.

Le chef d'équipe allume sa lampe avant engagement et amarre sa liaison personnelle sur l'ARI de l'équipier.



Rester en contact permanent par le biais des liaisons personnelles.

Ne jamais se décrocher de sa liaison personnelle.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS



Lorsque le foyer est découvert ou la mission de reconnaissance remplie, le chef amarre la ligne guide à un point fixe. Le binôme rejoint le point d'accès après l'avoir indiqué au moyen du signal sonore.

Respecter les codes de communication établis au moyen de la corne d'appel.



La découverte d'une victime lors d'une reconnaissance ne doit faire l'objet d'un code de détresse (détecteur d'immobilité ou corne d'appel). Seule l'atteinte de l'intégrité physique de l'un des sapeurs-pompiers justifie le déclenchement d'un code d'alerte.



Etablir le plus rapidement possible un moyen hydraulique.

Utiliser systématiquement les équipements de tête pour communiquer.



Pas d'engagement initial avec une pression manométrique inférieure à 270 bars.

Contrôler régulièrement la pression affichée par le manomètre de l'ARI au cours de la reconnaissance.



En cas de découverte d'une victime ou le manque d'air d'un des deux binômes, la cagoule de fuite devra être raccordée sur la prise accessoire de celui qui à le plus d'air dans sa bouteille.

Le binôme se replie immédiatement dès que l'un des deux sapeurs-pompiers n'est plus en mesure de remplir sa mission ou dès la prise en charge d'une victime ou dès la perception du signal d'un détecteur d'immobilité d'un autre binôme.



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Lorsqu'un signal de détresse retentit (détecteur d'immobilité ou corne d'appel), tous les binômes engagés doivent ressortir et le contrôleur engage le binôme de sécurité pour retrouver les sapeurs-pompiers en difficultés.

Laisser la priorité aux binômes sortant.

Respecter le guide main droite ou main gauche.



Si la ligne guide est trop courte, le chef l'amarre à un point fixe. Le binôme rejoint le point d'accès après l'avoir signalé. Il se munit d'une seconde ligne guide et procède à son prolongement si les conditions d'un second engagement sont remplies :

- ↻ Pressions restantes,
- ↻ Configuration des locaux,
- ↻ Température ambiante,
- ↻ Etc.

Cette décision appartient au COS → engagement d'un autre binôme.

Durée du temps d'exploration :

Elle est conditionnée par la température, la chaleur, la difficulté de progression et liée aux obstacles.

Le retour se fera au point d'accès à **la moitié de la pression d'engagement**, sans excéder 25 min, OU aux ordres du contrôleur.

III. REGLES DE SECURITE APRES L'ENGAGEMENT :

Après engagement, le binôme doit être mis au repos. Pour cela, il :

- ↻ Dépose son ARI,
- ↻ Retire son casque,
- ↻ Ouvre sa veste entièrement ou la retire.
- ↻ S'hydrate,
- ↻ Si possible alimentation.

Après sa mise au repos le sapeur-pompier ne pourra être engagé qu'une seule et dernière fois.